LES ÉLÉMENTS DÉCHAINÉS

VINGT COMMUNES DU GERS ONT ÉTÉ DÉVASTÉES PAR UN CYCLONE

Voici des détails sur le cyclone qui a ravagé vingt communes du Gers :

De nombreux orages, accompagnés d'un vent extrêmement violent et affectant à la fois les caractères et le circuit d'un cyclone localisé, se sont abattus sur le département du Gers et une vingtaine de communes parmi les plus riches ont été ravagées sur une largeur de plus de cinq kilomètres environ.

Le cyclone a suivi la direction Ouest-Nord-Ouest avec une rapidité effroyable. Si, à l'Ouest d'Auch, les dégâts paraissent peu importants, par contre, à l'Est et au Nord-Est, pendant un grand quart d'heure, la grêle est tombée abondante et épaisse, de la grosseur moyenne d'une noisette, fauchant toutes les récoltes. A certains endroits, la couche de grêle atteignait 15 centimètres. L'épaisseur moyenne était de cinq à dix centimètres. Poussés par un vent violent, les nuages de grêles, d'une largeur approximative de dix kilomètres, ont poursuivi leur course.

Le spectacle est lamentable. Les vignes sont broyées. Les blés sont décapités et couchés. Les arbres fruitiers sont dépouillés de leurs feuilles et de leurs fruits. D'ores et déjà, les dégâts sont évalués à plus de deux millions.

A VALLOIRE (SAVOIE) CINQ MAISONS ONT ÉTÉ EMPORTÉES PAR LES EAUX

Chambéry, 12. — La Valloirette, qui a débordé par suite de la fonte rapide des neiges amoncelées sur les pics et les sommets si nombreux dans ce maquis, et notamment ceux du Galibier et des Arves, a de nouveau causé des dégâts cette nuit, à Valloire.

Cette nouvelle crue était à redouter en raison de la journée très chaude d'hier. Aussi les équipes du 4e Génie de Grenoble et le service des Ponts et Chaussées, aidés par tous les habitants, avaient-ils édifié d'urgence des travaux provisoires de défense. Mais la crue s'est manifestée avec une violence telle que, vers minuit, tous ces travaux ont été emportés. La route du Galibier est définitivement coupée, les ponts sont détruits et cinq maisons se sont écroulées.

Les cinq maisons emportées, construites au bord du torrent, avaient été évacuées. Elles appartenaient à MM. Nicolas Magnin, Joseph Girod, Jean-Baptiste Savoye et César Savoye. Il n'y a pas eu d'accident de personnes. Les dégâts sont évalués à 800.000 francs environ.

Les Ponts et Chaussées, sous les ordres de l'ingénieur en chef Didier, se sont employés à endiguer le Prissier et le Rieu-Benoit, deux affluents dangereux de la Valloirette, mais le torrent roule toujours des pierres et on craint que deux autres maisons qui ont été évacuées ne s'effondrent.

De nombreuses bêtes, des vaches et des cochons, ainsi que des réserves de vins et de blés, et des instruments agricoles ont été enlevés par les flots.

Les sauveteurs continuent à prendre toute précaution, car le torrent, ce soir, continue à couler avec force.

LA CONFÉRENCE NAVALE germano-britannique

Quelques précisions sur la proposition du Reich acceptée en principe par les Anglais

Londres, 12. — D'après les renseignements recueillis dans les milieux britanniques et à la veille du retour à Londres de la délégation allemande présidée par M. de Ribbentrop, le point de la question peut être fait comme suit : au cours des derniers pourparlers, les Allemands, après avoir confirmé leur intention de posséder une flotte égale à 35 % de la flotte britannique, ont proposé : 1° que cette proportion restait constante sans qu'il soit tenu compte des marines autres que celles de la Grande-Bretagne ; 2° de faire porter la proportion de 35 % non sur le tonnage global, mais sur chaque catégorie. Cette proposition a été acceptée en principe par les Anglais sous la réserve qu'aucune objection formelle ne serait élevée par les autres signataires du Traité de Versailles.

LE ROI D'ANGLETERRE EST MALADE

Londres, 12. — Le roi George V, qui se trouve actuellement au château de Sandringham, souffre à nouveau de la bronchite dont on le croyait guéri et devra prendre une quinzaine de jours de repos. Le bulletin de santé suivant a été publié ce matin au palais de Buckingham : « Le roi souffre de catarrhe bronchique, dont la disparition est lente car Sa Majesté est fatiguée par les efforts des dernières semaines. Une période de repos de deux semaines au moins sera nécessaire pour que Sa Majesté recouvre sa santé normale ».

Il y a onze jours environ, que le roi George fut atteint du léger refroidissement qui l'empêcha d'assister à la réception donnée par le County Countil de Londres pour son jubilé de Londres pour son jubilé d'argent.

A la suite d'une amélioration sensible de son état de santé, le souverain put se rendre, le jour de son anniversaire, à la cérémonie du Trooping of the Colour (présentation de l'étendard) et faire par la suite plusieurs déplacements à Epsom.

Ces diverses sorties par un temps particulièrement froid pour cette époque de l'année ont sans doute contribué à entretenir un mal dont on le croyait entièrement remis.

UN PACTE D'ASSISTANCE ROUMANO-SOVIÉTIQUE

Bucarest, 12. — Un pacte roumano-soviétique d'assistance mutuelle, semblable à ceux que la France et la Tchécoslovaquie ont conclus récemment avec l'U.R.S.S., est en voie de réalisation. L'accord projeté consacrerait l'aboutissement de la politique de rapprochement réciproque pour la définition de l'agresseur confirmée l'an dernier par le rétablissement des relations diplomatiques entre Bucarest et Moscou.

Le traité roumano-soviétique, en augmentant la sécurité des deux pays voisins, renforcera la Petite-Entente et contribuera en outre à consolider la paix dans cette partie de l'Europe.

UN CRIME POLITIQUE EN ESPAGNE

Badajoz, 12. — Le député socialiste Pedro Rubio Heredia a été gravement blessé à coups de revolver par M. Remigio Valencia, secrétaire de la municipalité du village de la Haba, appartenant au parti radical.

M. Pedro Rubio avait écrit récemment plusieurs articles jugés injurieux par M. Valencia, dans un hebdomadaire socialiste de Badajoz.

La victime est dans un état désespéré. Son agresseur a été arrêté.

L'AFFAIRE STAVISKY SERAIT JUGÉE EN OCTOBRE

Les accusés Garat, Tissier, Guébin, Dubarry et Hayotte ont été interrogés sur leur identité

Paris, 12. — Cet après-midi le conseiller Giard, président de la Cour d'Assises a fait subir l'interrogatoire d'identité à cinq des accusés de l'affaire des bons de Bayonne et du Crédit municipal d'Orléans. Ainsi MM. Joseph Garat, député, ancien maire de Bayonne ; Gustave Tissier, directeur du Crédit municipal de Bayonne ; Paul Guébin, directeur de « La Confiance » ; Albert Dubarry, directeur de « La Volonté » ; Henri Hayotte, ancien directeur du Théâtre de l'Empire, ont été interrogés sur leurs nom, âge, domicile, profession. M. Giard leur a ensuite annoncé qu'ils avaient à partir d'aujourd'hui cinq jours francs pour se pourvoir en cassation contre l'arrêt qui les renvoie devant les assises.

On sait que Paul Guébin a déjà signé un pourvoi contre cet arrêt. Henri Hayotte a fait de même aujourd'hui.

Demain M. Giard se propose d'interroger Henri Cohen, Antoine Digoin, Gilbert Romagnino, le général Bardi de Fourtou, Desbrosses et Farault.

Dans ces conditions on pense que sauf nouvel incident l'affaire Stavisky pourrait venir devant les assises de la Seine en octobre prochain.

LA MORT DE QUATRE FRANÇAIS dans le désert soudanais

Khartoum, 12. — Les quatre Français dont les cadavres ont été découverts dans le désert soudanais avaient quitté Halfa dans la soirée du mardi 4 juin, le camion dans lequel ils avaient pris place a été retrouvé par une patrouille envoyée d'Assouan sur la piste de Selima, à 80 milles de l'endroit où cette piste rejoint la route d'Edfu, ville située sur le Nil, son arbre de transmission était brisé, le camion renfermait encore une provision d'eau. Deux patrouilles étaient parties d'Assouan à la recherche des explorateurs et un appareil de l'armée égyptienne avait été mis à la disposition des sauveteurs.

C'est après avoir découvert la voiture que la patrouille commença la recherche des disparus. Ces recherches durèrent trois jours et demi et aboutirent à la découverte des cadavres en plusieurs points du désert.

Les quatre hommes qui ont vraisemblablement succombé tour à tour à la soif avaient montré une résistance à peu près égale puisque le dernier des cadavres fut trouvé à 20 km. à peine du premier.

AU CONGRÈS SOCIALISTE DE MULHOUSE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

M. Léon BLUM : Très bien, Zyromski.

Cependant l'orateur s'affirme en désaccord absolu avec la majorité de la S.F.I.O. et s'il se refuse à manifester de façon plus éclatante sa désapprobation de la politique générale suivie par le parti, c'est pour conserver à la S.F.I.O., seul instrument de défense de la classe ouvrière, la force dont elle a besoin pour assurer le triomphe des idées marxistes dans le pays.

« L'accord s'est réalisé » déclare M. Lebas

M. LEBAS souligne que l'accord s'est réalisé entre les représentants de la Fédération du Nord et la position prise par MM. Paul Faure et Séverac, secrétaires généraux du Parti.

Cette résolution commune marque la volonté de la majorité de se garder pour conquérir le pouvoir, soit de solutions d'aventure révolutionnaire, soit de solutions reformistes fargmentaires, mais en cas d'un coup de main fasciste, le Parti Socialiste sera autorisé à employer l'action directe. La motion recommande aux Fédérations d'organiser leur défense contre l'éventualité d'une attaque fasciste, elle précise en outre le programme de revendications du Parti en vue de développer la conscience socialiste de la classe ouvrière, soulever un grand mouvement prolétarien et favoriser l'unité organique. La motion recommande enfin aux organismes qui représentent le Parti une cohésion et une discipline plus fortes capables d'entraîner les travailleurs rassemblés dans la lutte contre le capitalisme à de victorieux combats.

Le problème de la participation

Pendant le dépouillement du scrutin, M. Séverac, annonce qu'au sein de la commission de résolution, le problème de la participation socialiste au Gouvernement a été évoqué.

La commission des résolutions s'est prononcée en deux textes : l'un de M. LEBAS, réclamant purement et simplement la confirmation des résolutions antérieures du parti, qui a recueilli 24 voix; l'autre, de M. ZYROMSKI, qui n'a obtenu que 8 voix. Ce dernier vient à la tribune défendre sa motion. Il faut couper court, dit-il, à toute tentative de participation. L'orateur estime que la proposition de M. Lebas, si elle donne des garanties au parti socialiste, n'écarte pas toute l'éventualité de participation. (Applaudissements).

Le vote sur « La conquête du pouvoir »

A ce moment, le président fait connaitre les résultats du vote sur les résolutions ayant trait à la conquête du pouvoir. La motion du Nord a recueilli 2.825 mandats ; celle de la bataille socialiste 777 ; celles des révolutionnaires respectivement 105 et 83 ; il y a 229 abstentions et 58 absents.

LE « CENTAURE » A DAKAR

Dakar, 12. — Le « Centaure » est arrivé hier soir, à Dakar, à 21 h. 45 (G. M. T.)

EPOUX ASPHYXIÉS

Albi, 12. — Les époux Portes, boulangers à Castre, ont été asphyxiés par suite de la rupture d'une conduite de gaz.

PRISE DE COMMANDEMENT DES TROUPES DU MAROC PAR LE GÉNÉRAL CORAP

Rabat, 12. — Le général Corap, le nouveau commandant des troupes du Maroc a pris officiellement aujourd'hui son commandement. Le général s'est rendu boulevard El Alou où il a passé en revue les troupes de la garnison qui ont défilé devant lui. La présentation de l'Etat-Major a eu lieu ensuite. A l'issue du défilé, le général Corap s'est rendu au cimetière de Bab Temara où il a déposé une gerbe devant le monument aux morts.

A la fin de la Matinée, le général a rendu une visite officielle au résident général puis, en compagnie de ce dernier s'est rendu au Palais impérial où il a été reçu par le Sultan.

M. Ponsot a offert un déjeuner en l'honneur du général Corap.

L'IMPORTANTE capture de fraude de Felleries

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Comme sur beaucoup de routes, il existe à la sortie de Felleries et à environ 400 m. du village dans la direction de Sémeries et Flaumont une petite guérite servant à abriter les douaniers ainsi qu'une barrière mobile pour barrer la route aux véhicules et les obliger à s'arrêter. On peut se rendre compte que pendant la journée ces postes sont rarement occupés et pour cause.

En embuscade

Le rôle des douaniers est de voir sans être vus et c'est pour avoir appliqué ce principe à la lettre que les chefs et préposés de la brigade mobile ont pu réussir cette importante prise de tabac et procéder à l'arrestation des fraudeurs dont un garde chasse particulier assermenté.

Mardi matin à la première heure ayant eu des soupçons sur le passage d'une voiture, cinq préposés et sous-brigadiers allaient se poster à proximité de la guérite et en face de la maison de M. Botteau, garde-chasse particulier au service de M. Robert à Sains-du-Nord.

M. Botteau exploite une petite culture et habite dans une maison appartenant à M. Robert. Il était auparavant garde particulier au service de M. Gilles à Sains-du-Nord et occupait un petit pavillon à 100 mètres de la maison qu'il occupe actuellement. Il fut remplacé par le garde Santerre.

Pour mieux surveiller la route et les abords des bois et de la voie ferrée Solre-le-Château à Avesnes deux préposés grimpèrent chacun sur un arbre ; les autres se dissimulèrent dans les haies très touffues qui clôturent les prairies.

A 15 h., n'ayant rien découvert ils furent relevés par les brigadiers Fontaine, Béziel, le sous-brigadier Landier et les préposés Quennetière, Bantegnies et Jouglet. Pour les deux vigies la situation n'était pas enviable. Il pleuvait à torrents. Ils furent trempés mais ne bougèrent pas de leur poste d'observation.

Une voiture de bois...

A 16 h., ils virent arriver une voiture hippomobile attelée de deux chevaux et chargée de bois, conduite par un sieur Leroy, herbager à Clairfayts. La voiture pénétra dans la cour de la petite ferme de M. Botteau garde-chasse. Il fut procédé rapidement au déchargement des ballots de tabac dissimulés sous des rondins de bois à brûler qui furent déposés dans une remise. Les préposés ne perdaient pas de vue ce déchargement. A 17 h., M. Leroy son déchargement terminé reprenait la route de Clairfayts.

Les douaniers étaient déjà satisfaits mais il fallait surtout s'emparer des fraudeurs. Jusque 20 h., ils continuèrent à monter une garde vigilante. Leur persévérance fut bientôt récompensée.

...et une camionnette

Vers 20 h. 30, une camionnette entrait à son tour dans la cour de la petite ferme. Après un court conciliabule entre les 3 occupants de la camionnette et le garde-chasse Botteau ils procédèrent au chargement de la voiture en toute sécurité. En effet, Mme Botteau qui devait être au courant avait été occupée toute l'après-midi à laver les carreaux de ses fenêtres donnant sur la route, mais on suppose que c'était plutôt pour observer et signaler l'arrivée de douaniers ou autres personnes.

Halte à la douane

Deux ballots seulement avaient été chargés lorsque deux douaniers firent irruption dans la ferme. Ils durent cependant avoir été vus car les occupants de la voiture avaient déjà sauté hors du véhicule essayant de prendre la fuite. M. Béziel, brigadier et Landier, sous-brigadier se saisirent d'un fraudeur Touchard de Cambrai et le ficelèrent. Le sous-brigadier Landier courut ensuite après l'autre et aidé du préposé Quennetière l'arrêta. C'est un sieur Maréchal Zéphir, 52 ans, de Bousies. Le troisième fraudeur poursuivi ensuite par Jouglet et Quennetière ne put être rejoint. Quant à Botteau sa surprise avait été tellement grande qu'il n'avait pas bougé au moment de l'arrivée des douaniers mais s'était repris assez vite il avait essayé d'enfourcher sa bicyclette pour prendre la fuite. Il en fut empêcher par le brigadier Fontaine.

Les trois fraudeurs furent amenés au poste des douanes d'Avesnes où ils furent gardés à vue. Le tabac fut transporté chez M. le Receveur des douanes à Avesnes.

Hier matin les fraudeurs furent conduits chez M. Cornier, receveur des douanes pour la rédaction du procès-verbal.

Leurs déclarations

Zéphir Maréchal était en possession de six milles francs. Il a reconnu que le tabac lui appartenait. Il avait pris les six mille francs sur lui par crainte qu'on ne les lui vole chez lui. Comme toujours il a déclaré que c'était la première fois qu'il se livrait à la fraude.

Quant à Placide Touchard de Cambrai il a déclaré qu'il avait été demandé pour effectuer un déménagement à Avesnes. Il avait pris dans sa voiture à Avesnes le troisième individu qu'il ne connaissait pas.

Le père de Zéphyr Maréchal avait été convoqué dernièrement devant M. le juge d'instruction comme étant le propriétaire de la voiture automobile contenant 900 kilos de tabac capturée à Haut-Lieu.

Un singulier garde

Quant à Botteau il a expliqué qu'étant dans une situation précaire et dans l'impossibilité de rembourser au cours de l'année un warrant agricole de trois mille francs il avait pensé se prêter à la combinaison pour gagner un peu d'argent et s'acquitter de sa dette. Sa femme qui a 4 enfants et en attend un cinquième est dans la désolation. Dans la cour on remarque 4 à 5 stères de bois. On se demande si ce bois n'a pas déjà servi à dissimuler du tabac.

La valeur du tabac saisi et de 62.000 francs les deux chevaux et la voiture 7.000 francs et la camionnette est évaluée à 4.000 francs. Les fraudeurs seront conduits devant le Procureur de la République et écroués à la Maison d'arrêt.

Ecroués à Avesnes

M. Farges, inspecteur principal des douanes à Maubeuge est venu à Avesnes hier et a félicité les brigadiers et les préposés de leur intelligente initiative dans cette affaire.

Leroy de Clairfayts qui avait amené le tabac chez Fernand Botteau, garde-chasse a déclaré qu'il avait effectué un transport de bois et non de tabac. Il n'a pas été arrêté n'ayant pas été pris en flagrant délit. Il est inculpé libre. Quant à Zéphyr Maréchal, Placide Touchard et Fernand Botteau ils ont été conduits devant M. le Procureur de la République et écroués ensuite à la maison d'arrêt.

Botteau était un garde particulier, particulièrement redouté des braconniers dont plusieurs furent traduits devant le Tribunal Correctionnel d'Avesnes à la suite de procès-verbaux rédigés par lui.

LA PROPAGANDE ROYALISTE

LE DUC DE GUISE LA FAIT EXERCER DANS LE NORD PAR SA FEMME ET SA BELLE-FILLE

Le COMTE DE PARIS, la DUCHESSE DE GUISE, sa mère, et la COMTESSE DE PARIS, sa femme, qui organisent en France la propagande en faveur du retour à la monarchie.

La duchesse de Guise, celle qui serait reine de France si nous n'étions pas en république comme dirait M. de La Palisse, était hier dans la région de Roubaix-Tourcoing. Elle était accompagnée dans cette pérégrination par sa belle-fille, la comtesse de Paris, qui porte le titre d'Altesse Royale.

Les deux princesses étaient arrivées en automobile du manoir d'Anjou, près de Bruxelles, avec le comte de Lasnes du service d'honneur de la Maison de France et du comte Pierre de la Rocque, frère du colonel.

Les deux visiteuses de marque se rendirent hier matin à la pouponnière de Linselles où elles furent reçues par Mme Lorthiois qui leur fit les honneurs de l'établissement. Après quoi, et toujours sous la conduite de Mme Lorthiois elles s'en furent à Bondues visiter un établissement similaire.

A leur arrivée à la pouponnière, la duchesse de Guise et la comtesse de Paris avaient été saluées par un groupe de Camelots du roi.

Le but réel du voyage des deux princesses est de prendre contact avec les sympathisants à la cause royaliste, elles remplacent en l'occurence le comte de Paris à qui l'accès du territoire français est interdit et qui ne peut donc venir en personne effectuer cette propagande.

La duchesse de Guise et la comtesse de Paris ont déjeuné chez M. Bernard d'Halluin, boulevard de Paris, à Roubaix, où elles sont descendues.

Dans l'après-midi une réception avait été organisée chez M. Jacques Toulemonde ; une autre, le soir, chez M. Carissimo.

Ce matin elles viendront à Lille, visiteront la cathédrale de la Treille et recevront dans la journée et vendredi, les sympathisants à leur cause.

Les Accidents de la route

Un motocycliste de Courcelles-les-Lens gravement blessé au cours d'une collision à Douai

Vers 7 h. du matin, M. François Bourdres, âgé de 43 ans, boucher, demeurant rue de Gouy, à Corbehem, se rendait en auto à l'abattoir de Douai. Il suivait, dans cette ville, le boulevard Jeanne-d'Arc, lorsque, arrivant à un croisement, il aperçut soudain une moto, montée par deux hommes, qui allait s'engager sur le boulevard.

L'automobiliste ralentit son allure pour permettre à la machine de passer, malheureusement, la voiture accrocha tout de même, à l'arrière, la moto qui se renversa après avoir fait un tête à queue. Des deux motocyclistes, M. Jules Détrez, 30 ans, plafonneur, domicilié cité Monvoisin, à Courcelles-lez-Lens, fut relevé inanimé et portant une grave blessure à la tête. On le transporta aussitôt à l'Hôtel-Dieu, ou son état fut jugé très sérieux. Quant à son compagnon, M. René Piérard, 28 ans, également plafonneur et demeurant rue Jules-Guesde, à Auby, qui se trouvait sur le siège arrière de la moto, il se tira indemne de l'accident.

La police de Douai a ouvert une enquête pour déterminer les responsabilités Les constatations d'usage ont été faites par Me Watterlot, huissier à Douai.

Un mineur tué à Sains-en-Gohelle par une auto inconnue

Rejoignant son domicile après avoir passé sa soirée à jouer aux cartes avec des amis, M. Laurier Paul dit « Arthur », 50 ans, mineur, demeurant à *Sains*, cité 10, N° 304, a été pris en écharpe par une auto et traîné sur une dizaine de mètres. Il a été tué sur le coup. Le malheureux portait d'affreuses blessures.

L'automobiliste se garda d'arrêter et s'enfuit. Le corps de l'infortuné, ouvrier consciencieux, et ne comptant que des amis, ne fut découvert que vers 2 heures du matin par un cycliste étranger à la commune.

Cet accident a produit une profonde émotion et l'enquête ouverte fera découvrir le coupable.

Un camion en flammes à Neulette

Vers 11 h. 30, un camion servant au transport de bestiaux, appartenant à M. Jules Galliègne, demeurant, à Arras, route de Douai, et conduit par M. Fernand Parsy, accompagné de M. Jules Seynaeve, convoyeur, revenait d'Hesdin d'où il avait été livrer des bestiaux.

Sur la route du retour, arrivé à Neulette, le lourd véhicule, à la suite d'un retour au carburateur, fut la proie des flammes. Tout effort pour conjurer l'incendie fut vain.

Coïncidence curieuse, en vingt-quatre heures, à deux kilomètres de distance, c'est le second camion qui flambe pour les mêmes raisons.

LE PRÉSIDENT HERRIOT PRÉSIDERA LE BANQUET DÉMOCRATIQUE DE MONTREUIL-SUR-MER DU 23 JUIN

A l'occasion de l'élection de M. le député Decréquy de Montreuil-sur-Mer le parti Républicain, Radical et Radical-Socialiste du Pas-de-Calais que préside M. Canu, maire de Poulogne-sur-Mer, ancien député organise un banquet qui réunira des centaines de convives le 23 juin à Montreuil-sur-Mer.

A cette occasion M. Edouard Herriot, président du parti Radical-Socialiste, ministre d'Etat, présidera cette manifestation radicale. Il reste entendu que cette journée du 23 juin ne comportera aucune manifestation officielle.

Déjà de nombreuses soucriptions au banquet ont été reçues par le comité d'organisation de Montreuil.

Le Comité rappelle qu'il importe que les souscriptions soient envoyées le plus tôt possible pour permettre de connaître l'importance des convives. Les dames sont admises à ce banquet.

Il signale que contrairement aux bruits qu'on fait courir M. le président Herriot présidera en personne cette manifestation politique.

LE DRAME de Marles-les-Mines

LE MEURTRIER GAWLOWSKY RENVOYÉ DEVANT LES ASSISES

En vertu d'une ordonnance de M. Masson, juge d'instruction, le Polonais Thomas Gawlowsky, âgé de 33 ans, mineur à Divion-La Clarence, est renvoyé devant la Chambre des mises en accusation pour assassinat de Mme Françoise Woromka, née Kepkowsvia, rue de la Somme, à Marles-les-Mines, drame qui s'est déroulé dans les circonstances que nous avons relatées, le 5 avril dernier.

M. Pouchart, greffier du juge d'instruction du parquet de Béthune, s'est rendu à la prison, notifier l'ordonnance de renvoi à l'inculpé.

L'ÉTRANGE DISPARITION D'UN JEUNE HOMME A MARCONNELLE

Depuis plusieurs jours Georges Paulino, 17 ans a quitté le domicile de sa mère Mme Marie Paulino à Marconnelle, près de Montreuil-sur-Mer, pour soi-disant se rendre dans la direction de Boulogne ou Wimereux.

Au moment de son départ il était vêtu d'un complet bleu à rayures blanches, coiffé d'un béret basque et chaussé de bottines en verni noir.

Sa mère n'en ayant pas de nouvelles prière de communiquer tous renseignements utiles soit à la mairie de Marconnelle, soit à la gendarmerie d'Hesdin.

40 OFFICIERS SUPÉRIEURS DU CENTRE DES HAUTES ÉTUDES NAVALES ET MILITAIRES SUR LES CHAMPS DE BATAILLE DE L'ARTOIS

Mercredi matin sont descendus en gare d'Arras, quarante officiers supérieurs : colonels et lieutenants-colonels, appartenant au centre des hautes études navales et militaires, sous la direction de M. le général Bineau.

Parmi eux on remarquait le général Pétiet ; le capitaine de vaisseau Diaz de Soria ; les capitaines de frégate Reboul, Guérin et Aubin ; l'intendant militaire Vincensini, chef des sépultures militaires au ministère des Pensions ; les colonels Decharmes, L'Aboville, Lestien, de Prémesnil ; Barbe, Gérodias, Texier, Jeannel, Duchemin, Arlabosse, Rôton, etc..., les lieutenants-colonels Bruneau, Baurès, Turquin, etc.

Ces officiers supérieurs participent à un voyage d'histoire. En effet, ils se sont rendus, dans l'après-midi de mercredi, au Point-du-Jour, Bailleul, Vimy, côte 140, Petit-Vimy et retour par la route nationale d'Arras à Lens. Cette première journée a été consacrée à l'étude de la situation de la Xe Armée le 4 octobre 1914 ; aux opérations de la nuit du 4 au 5 et de la matinée du 5 à l'aile gauche et au centre du C. C. et du XXXIIIe C.A. et de la perte de la crête de Vimy.

Les officiers supérieurs, de retour à Arras, ont été l'objet d'une réception à l'Hôtel de Ville, où M. D. Delansorne, maire, leur a souhaité la bienvenue.

Aujourd'hui, jeudi, ils se rendront dans la région Wailly-Dainville, Carency, Souchez, et, l'après-midi, à l'Arbre de Condé, Loos-en-Gohelle et N.-D.-de-Lorette.

ETUDIANTS LILLOIS DANS LES PYRÉNÉES

Tarbes, 12. — Un groupe de quarante étudiants et de professeurs de la Faculté libre de Lille est arrivé à Cauterets. Ils ont été reçus par le Dr Mothe, administrateur délégué de l'Union Thermale Pyrénéenne et le Dr Meillon, maire. Le but de ce voyage est l'étude des principales stations pyrénéennes.

Au cours d'un banquet, les Etudiants ont recueilli de précieux enseignements sur les propriétés curatives des stations. Ces enseignements ont été corroborés par une visite des établissements thermaux. Le groupe a pris ensuite le chemin de Bagnères où une réception a eu lieu en son honneur. Les étudiants et les professeurs ont continué leur route sur Capvern et Saint-Bertrand de Comminges.

L'ACCIDENT D'AUTO du Croisé-Laroche à Marcq-en-Barœul

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Aux abords immédiats du Croisé-Laroche, une surveillance constante et un service spécial de police sont exercés par un garde qui, hier, vers 18 heures, voyait arriver de la direction de Lille un lourd camion conduit par son propriétaire, M. Arthur Nuyten, demeurant 51, rue de Tourcoing, à Neuville-en-Ferrain. Au coup de sifflet, le prudent chauffeur freinait, mais au même instant, une légère voiture le doublait en accélérant davantage encore son excessive vitesse. En sens inverse, venant de Tourcoing, un autre camion de « Lactella » survenait à allure normale. Le conducteur, M. Albert Duthoit, demeurant à [illegible], 80, rue de Roubaix, en voyant surgir la limousine, freina mais, par suite de l'état glissant de la chaussée, sa voiture, quelque peu déportée, vint coincer, [illegible] plutôt, l'autre auto contre le camion de colon réglementairement arrêté au coup de sifflet du garde.

Mystère !

On se précipita vers les occupants pour leur porter secours. Ils gisaient ensanglantés au milieu des coussins éventrés et de la ferraille tordue.

Chez le pharmacien où ils avaient été transportés, M. Jacquemet, commissaire de police de Marcq, arrivé sur les lieux tout aussitôt, essaya bien de les interroger, d'établir au moins leur identité. Ses efforts restèrent vains.

Après avoir reçu les soins de M. le Dr Nizon, trois des blessés furent dirigés d'urgence sans avoir repris connaissance vers l'hôpital de Tourcoing, l'un avec des douleurs internes ; l'autre avec une blessure à la tête, un troisième avec des fractures graves.

Un gosse de 15 ans, qui avait la langue arrachée, fut conduit au domicile du docteur.

Mais des papiers restaient néanmoins dans les mains des policiers. Ils ne correspondaient aucunement avec les cartes et la plaque d'identité trouvée dans la voiture et c'est alors, à l'arrivée de M. Piéters, qu'on se rendit compte qu'il s'agissait de quatre voleurs d'autos : quatre professionnels de la cambriole d'ailleurs. Le chef et conducteur de l'auto volée est un nommé Vandenbroucke Gaston demeurant 43, rue des Meuniers à LILLE. L'autre est un HELLEMMOIS, Léopold Sourd, habitant rue Dordain 33. Le 3e est Henri Martele, dit « Jean Bart », 52 ans, demeurant Briquetterie Chocquel à MARCQ-EN-BARŒUL. Le 4e est un gamin de 15 ans, Cyrille Bart, habitant le quartier du Ploulch à Marcq-en-Barœul.

Un attirail de cambrioleurs

Mais où l'histoire se complique et prend une allure quelque peu mystérieuse, c'est à partir du moment, où parmi les débris de ferraille et les coussins éventrés, le chef de gendarmerie Chaigneau retira un sac de voyage contenant tout l'attirail du cambrioleur et... quatre loups noirs !... On juge de la surprise des policiers et on devine quels furent les commentaires de la foule...

Il s'agissait là, certainement, de quatre bandits partant en expédition.....

Le jeune homme disparaît...

Revenons au gamin de 15 ans qui, après avoir reçu les soins de M. le Dr Nizon, était demeuré dans le cabinet médical, en attendant son transport à l'hôpital ou chez lui. A ce moment on ignorait encore son identité et on espérait l'obtenir des trois blessés emmenés à Tourcoing.

Il était 19 h. 15 environ quand, tout-à-coup, une auto s'arrêta au domicile du docteur. Deux hommes surgirent, discutèrent avec le personnel de la maison, prirent l'enfant et... l'enlevèrent pour une destination inconnue.

Des recherches sont entreprises pour le retrouver et la journée d'aujourd'hui va certainement nous apporter d'autres curieuses nouvelles, levant une partie du voile de mystère qui entoure cette affaire... Espérons-le.

LA PROTESTATION des « Sans Travail » polonais à Lille

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Mercredi donc, près de 500 Polonais chômeurs se sont, à 10 h., présentés en masse compacte et assez houleuse, au Consulat de Pologne, sis Boulevard Carnot à Lille. Les protestataires demandaient en même temps, en attendant les bons de rapatriement, des secours permettant de vivre, puisqu'on leur supprime le chômage.

Devant cet afflux de personnes, le personnel du Consulat fut quelques minutes débordé et affolé. Puis il demanda le secours de la police spéciale à la Préfecture du Nord et celui de la police locale.

Bientôt, inspecteurs de police et agents en tenue furent sur les lieux, en compagnie de M. Boutillier, commissaire de police du 2e arrondissement. Un service d'ordre fut établi et une délégation, nombreuse il est vrai, des Polonais protestataires, put pénétrer dans le Consulat et s'expliquer avec les autorités polonaises, avec M. Kara, Consul général de Pologne, notamment.

Décisions provisoires

M. le Consul général proposa tout d'abord, une simple distribution de secours.

C'était là un palliatif insuffisant, à une situation qui, dans certains cas, touche au tragique. Nombre de familles polonaises, aux abois, se sont en effet réfugiées dans de grandes villes comme **Lille, Roubaix, Tourcoing.**

A Lille, les locaux de l'Armée du Salut sont bondés de réfugiés et nombre de malheureux Polonais s'abritent comme ils le peuvent avec femmes et enfants, dans les casemates des remparts de la porte de Gand.

Aussi conçoit-on que la première décision d'une simple distribution de secours eut le don de faire naitre des réclamations. Des colères s'avouèrent assez violentes, à tel point qu'il fallut — il était alors 12 h. 40 — faire appel à la gendarmerie locale pour renforcer le service d'ordre autour du Consulat de Pologne. Les négociations entre délégués et autorités françaises et polonaises reprirent.

A la Préfecture du Nord, M. Armand Guillon, préfet, téléphonait avec instance à Paris, au ministère du Travail. De son côté, M. Kara, Consul général de Pologne, téléphona à l'Ambassadeur à Paris, qui se rendit au ministère du Travail de toute urgence.

Enfin, vers 15 heures, une solution heureuse intervint, qui calma les esprits irrités.

Le Consulat de Pologne remit à chaque Polonais sans travail une somme de 5 francs ou de 10 francs selon qu'il était célibataire ou marié.

En outre, M. le Préfet du Nord téléphona aux communes, leur demandant de continuer à payer le chômage aux Polonais sans travail, en attendant la distribution des bons de rapatriement pour une date qui n'est pas encore fixée.

Sitôt ces nouvelles communiquées aux malheureux sans-travail, l'effervescence se calma et chacun, ayant touché son modeste secours, s'en fut paisiblement.

Cette situation, évidemment, ne peut avoir qu'un caractère provisoire. Aussi, est-il à espérer qu'une solution définitive intervienne sans trop tarder.

APRÈS LA GRANDE KERMESSE DE LILLE

Le résultat du Concours-Cortège du Carnaval d'Eté

Le Jury, composé de MM. Bour, Chevalier, Colas, Degryse, Damanne, Drumez, Duguiot, Dupuis, François Janssens, Labbe, Lobert, Noterman, Ronse, Soudoyez, après deux réunions tenues à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Coolen, adjoint au maire, délégué aux Cérémonies et Fêtes publiques, a fixé comme suit les prix du Concours-Cortège du lundi 10 juin :

1re CATÉGORIE : CHARS AVEC OU SANS FIGURATION

Le Jury n'a pas attribué de premier prix.

2e prix : Char, Le Harem Mauritanien, du Groupement Philanthropique Les Amis de la rue de la Latte, Tourcoing, 3.500 fr. ; 3e prix : Char, Barque de Pêche, du Club des Boulonnais, Lille, 3.000 fr. ; 4e prix ex æquo : Char, Paix et Travail, Mons-en-Barœul, 1.750 fr. ; Char, La Dernière Pensée de Napoléon à Sainte-Hélène, de la Société Les Amis de la Brasserie, Fâches-Thumesnil, 1.750 fr. ; 6e prix : Char, Le Jeu de Dames, de la Société Le Jeu de Dames, Dunkerque, 1.000 francs.

A titre d'encouragement, le Jury a alloué un prix supplémentaire de 500 fr. au char, Nice et ses plaisirs, de l'Excentric-Club, La Madeleine.

2e CATÉGORIE : SOCIÉTÉS ET GROUPES DE 50 PERSONNES AU MINIMUM

1er prix : Groupe La Joyeuse Entrée de l'Empereur Charles V à Anvers en 1520, de l'Association Onze Meiejes, Anvers, 4.000 fr. ; 2e prix : Les Gais Lurons, Ypres, 3.500 fr. ; 3e prix : Les Copains Gilles, Jemappes, 3.000 fr. ; 4e prix : Groupe Cendrillon au Bal, de la Société de Gymnastique Onze Meiejes, Anvers, 2.000 fr. ; 5e prix : Société Royale The Jolly Schotchmen, Gand, 1.500 fr.; 6e prix: Harmonie Les Deux Sœurs, Liége, 1.000 fr.; 7e prix, porté à 1.000 fr. par décision du Jury : Société Mickey Mouse, Termonde ; 8e prix ex æquo, porté à 800 fr. par décision du Jury : Groupe Espagnol, Halluin ; Société les Bohémiens et Bohémiennes, Halluin ; 10e prix ex æquo, porté à 700 fr. Société Philanthropique De Liefdadige Vrienden, Gand ; Société de Tambours et Clairons l'Alliance Disonaise, Dison ; 12e prix : Les Amis Réunis, Halluin, prix porté à 600 fr. par décision du Jury ; 13e prix ex æquo, porté à 500 fr. par décision du Jury : De Moderne Karnavalvierders, Malines ; De Menschlievende Dansers, Mont-Saint-Amand-lez-Gand ; De Volendammers, Gand ; La Société des Nations, Quaregnon ; Musique culinaire, Douai.

En raison de la diversité, de la tenue et de l'importance des groupes le Jury a décidé d'attribuer les prix supplémentaires ci-après :

18e prix ex æquo : Cercle Philanthropique Poperinghe-Vooruit, Poperinghe, 400 francs ; Société Les Joyeux des Vennes, Liége, 400 fr. ; 20e prix ex æquo : De Luetige Saint-Anna Vierders, Bruges, 350 francs ; L'Harmonie Germinal, Termonde, 350 fr. ; 22e prix ex æquo : Cercle Philanthropique, Etterbeek-Bruxelles, 325 fr. ; Les Amis de Picardie, Evere-Bruxelles, 325 fr. ; Les Grosses Têtes, Liége, 325 fr. ; Société Boer Jef, Appels, 325 fr. ; 26e prix ex æquo : Société de Gymnastique La Basséenne, La Bassée, 300 fr. ; Les Collets Rouges et Châles Verts, Tournai, 300 fr. ; L'Infernale Harmonie du Rivage, Quaregnon, 300 francs.

En outre, un prix spécial de 1.000 francs est accordé à la Société Les Joyeux Mouflus, de la Louvière.

3e CATÉGORIE : SOCIÉTÉS ET GROUPES DE 20 PERSONNES AU MINIMUM

1er prix : De Lustige Burgers, Malines, 1.200 fr. ; 2e prix : Les Supporters D.C.D., Fâches-Thumesnil, 1.000 fr. ; 3e prix : Les Musiciens des rues Gantoises, Gand, 800 francs ; 4e prix : l'Association Philanthropique, Gentbrugge, 700 fr. ; 5e prix : Le Mickey-Club, Fâches-Thumesnil, 600 francs ; 6e prix, porté à 600 fr. par décision du Jury : Les Amis des Tuberculeux, Louvain ; 7e prix : Société des Mitrons, Wormhoudt, 450 fr. ; 8e prix, porté à 450 francs par décision du Jury : De Trouwa Vrienden Van Sieth Van Oudenburgh, Appels-lez-Termonde ; 9e prix, porté à 400 fr. par décision du Jury : Les Ecossais et Ecossaises, Ypres ; 10e prix, porté à 350 fr. par décision du Jury : De Lustige Gentenaars, Gand ; 11e prix, porté à 325 francs par décision du Jury : Paysans et Paysannes, Gentbrugge ; 12e prix, porté à 300 fr. par décision du Jury : Het Looze Visschertje, Ostende.

Pour les mêmes raisons que ci-dessus, le Jury a alloué les prix supplémentaires ci-après :

13e prix : Club Original Monplaisir, Evere-Bruxelles, 200 fr. ; 14e prix : Société Musicale de Zanzibars, Iseghem, 175 fr. ; 15e prix, 16e prix et 17e prix : Cercle Comédia, Blanc-Misseron, 100 fr. ; Groupement Féminin d'Education Physique l'Etoile de Comines, 100 fr. ; Société Féminina d'Education Physique Sainte-Marguerite, Comines, 100 francs.

La Société Les Bons Amis, de Boesinghe, n'ayant pas l'effectif justifiant son inscription en 2e catégorie, a été classée en 3e catégorie par décision du Jury qui lui accorde un prix spécial de 600 fr. Pour la même raison, la Groupe La Famille Aubulante, de Vilvorde, se voit attribuer un prix spécial de 150 francs.

4e CATÉGORIE : SOCIÉTÉS ET GROUPES DE 10 PERSONNES AU MINIMUM

Le Jury n'a pas attribué de 1er prix.

2e prix : Tribu de Peaux-Rouges, Charleroi, 400 fr. ; 3e prix : Karnaval Club, Loth-lez-Bruxelles, 300 fr. ; 4e prix : Les Bons Ménages de l'Epine, Tourcoing, 250 francs ; 5e prix : Société de Mandolines et Guitares, Bully-les-Mines, 200 fr. ; 6e prix : Les Dix de Cœur, Calais, 150 fr. ; 7e prix : Groupe d'Indiens, Denain, 125 fr.

5e CATÉGORIE : SOCIÉTÉS INSTRUMENTALES, EFFECTIF MINIMUM 25 EXÉCUTANTS

1er prix ex æquo : Cercle Royal Les Jeunes Tambours et Clairons, Verviers, 1.350 francs ; Société de Tambours et Clairons Le Réveil Disonais, Dison, 1.350 fr. ; 3e prix : Royale Fanfare de Trompettes Les Eclaireurs Franchimontois, Verviers, 1.000 fr. ; 4e prix : Les Joyeux Zigomars, Bruges, 800 fr. ; 5e prix : Les Joyeux Varviétois, Varviers, 700 fr. ; 6e prix : Société les Pailléters, Vilvorde, 500 fr. ; 7e prix : Karnaval-Club, Loth-lez-Bruxelles, 450 fr. ; 8e prix : Les Joyeux Trompettes, Escautpont, 400 francs.

A titre d'encouragement, le Jury alloue les prix supplémentaires suivants :

9e prix ex æquo : Les Bons Vivants en déroute, Lille, 300 fr. ; Les Joyeux Accordéonistes, Schaerbeek-Bruxelles, 300 fr. ; 11e prix : Phalange des Accordéonistes Lillois, Lille, 150 fr. ; 12e prix : Fanfare de l'Excentric-Club, La Madeleine, 100 fr.

Article 18 du Règlement. — Les lauréats recevront leurs prix et primes en argent français, par les soins du Receveur Municipal.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Jeudi 13 juin 1935. — Soleil : lever 3 h. 49 ; coucher 19 h. 53. — Lune lever 16 h. 41 ; coucher 1 h. 01.

Aujourd'hui : Saint Antoine de Padoue. — Demain : Saint Rufin.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 12 juin à 18 h. :

Baromètre 761 mm. ; hausse depuis la veille à 16 h. : 4 mm. 3.

Thermomètre : fronde 16° ; minima 9,5 ; maxima 19,7.

Etat hygrométrique : 83. — Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 16 h. : 2 mm. 1.

Direction du vent : Sud-Ouest, force modérée. — Direction des nuages : Sud-Ouest.

Etat du ciel : couvert.

Prévisions pour aujourd'hui : Doux, quelques pluies.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord : Assez beau temps ; ciel très nuageux se couvrant par intervalles avec rares averses ; vent de Sud-Ouest modéré puis faible ; maximum de température en hausse.

DE PASSAGE. — Hier, à 14 h. 10 est arrivé en Gare Maritime de Calais, par le paquebot anglais « Isle of Thanet », venant de Douvres, lord Montagu, beau-frère de lord Derby, parti pour Paris par le Pullman, de 14 h. 30.

— A 15 h. 17, par le Pullman de Paris sont arrivés la Princesse Alexandre de Grèce et M. Sterne, député des Basses-Alpes, ancien ministre, qui se sont embarqués à bord du paquebot anglais Isle of Thanet, de 15 h. 45 pour Douvres et Londres, après avoir été salués par M. Allinant, commissaire spécial.